

La Réserve spéciale de faune du Ndiaël au Sénégal retirée du Registre de Montreux

18 octobre 2018

Sénégal



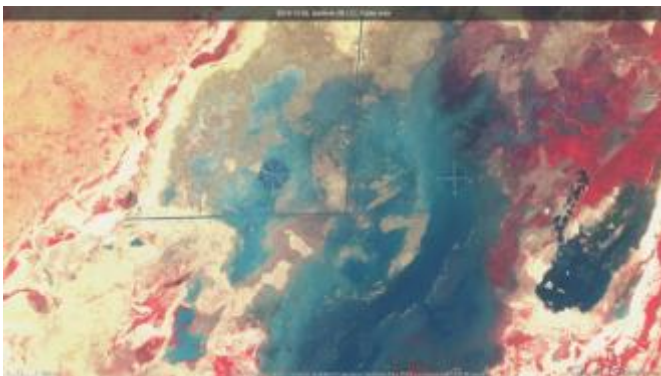
Réserve Spéciale de Faune de Ndiaël

Le Gouvernement du Sénégal a retiré la Réserve spéciale de faune du Ndiaël du Registre de Montreux. Le site Ramsar a été inscrit au Registre en 1990 après que des menaces sur ses caractéristiques écologiques aient été identifiées.

La Réserve, une zone humide intérieure située dans la plaine inondable du fleuve Sénégal, a été inscrite sur la Liste des zones humides d'importance internationale (« Site Ramsar » n° 139) en 1977, et est classée Réserve spéciale de faune depuis 1965. Elle revêt une grande importance pour la conservation des oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages, et est essentielle au bien-être des communautés locales.

L'hydrologie naturelle de la région a été transformée dans les années 1960 pour améliorer les conditions de l'agriculture. Elle a ensuite été affectée par de longues périodes de sécheresse. La construction de digues le long des rives du lac de Guiers et du fleuve Sénégal avait réduit l'alimentation en eau du site, qui ne bénéficiait que des rejets des rizières irriguées voisines.

Les Sites Ramsar potentiellement menacés par les progrès technologiques, la pollution ou d'autres interférences humaines peuvent être inscrits au Registre de Montreux, « un registre des Sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques ont connu, connaissent ou sont susceptibles de connaître des modifications ».



Sentinel satellite image of the rewatered Ndiaël

Le Gouvernement a mis en place une initiative visant à restaurer le site en augmentant les entrées d'eau dans la zone humide, et un important programme a été lancé en 2012, mis en œuvre par l'OLAC (Office des Lacs et Cours d'eau) et le PREFELAG (Projet de Restauration des fonctions socio-écologiques du Lac de Guiers) avec le soutien technique et financier de l'UICN, de la Banque africaine de développement (AfDB) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Six ans plus tard, le Gouvernement a demandé l'assistance technique du Secrétariat de la Convention à travers une Mission consultative Ramsar. Le rapport de la Mission (voir <https://www.ramsar.org/document/ramsar-advisory-mission>

-report-87-senegal-2017) confirme les progrès accomplis dans la remise en eau du site, et comprend plusieurs recommandations.

En août 2018, le Gouvernement a compilé des informations (voir https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/montreux_record_-_reserve_speciale_de_faune_du_ndiael.pdf) pour proposer le retrait du site du Registre de Montreux. Cette proposition a été soumise pour avis au Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) de la Convention, qui a répondu le 13 octobre 2018 en confirmant son soutien.

Le GEST, tout en soulignant la nécessité de poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion, a noté que les dénombrements récents d'oiseaux d'eau sont encourageants et donnent à penser que l'inondation partielle ou totale régulière de la zone humide transformera le bassin du Ndiael en un des principaux sites d'hivernage de différentes espèces dans le delta du Sénégal.

URL source:

<https://www.ramsar.org/fr/news/la-reserve-speciale-de-faune-du-ndiael-au-senegal-retee-du-registre-de-montreux>